

COMMUNE DE SAINT ELOY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 12 MAI 2017

I - Présentation du nouveau Projet Educatif Local (PEL) par le coordinateur enfance-jeunesse intercommunal :

Intervention de Monsieur Gwen LE GARS présentant le nouveau PEL 2017-2027.

II-Avis du conseil municipal concernant l'enquête publique présentée par l'EARL du MENVEN

Par arrêté préfectoral du 8 février 2017 le Préfet a prescrit l'ouverture d'une enquête publique, du 13 mars 2017 au 13 avril 2017 inclus, sur la demande formulée par l'EARL du MENVEN en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à l'extension de son élevage avicole avec construction de deux nouveaux poulaillers et mise à jour du plan d'épandage de l'élevage au lieu-dit Kerhom sur la commune de LE TREHOU.

L'extension de l'atelier avicole de 2 poulaillers de 2 000 m² se traduit par l'installation de Madame ROIGNANT comme associée de l'exploitation. Il y a aussi une extension de foncier de 53 ha. Le poulet export est la principale production. Il y a aussi un atelier bovins viande de 20 mères (entretien des prairies).

Le plan d'épandage est constitué en propre pour 46 %, le reste des effluents est traité dans une unité de compostage à St Servais. L'ensemble des normes de gestion des effluents est respecté (azote, phosphore etc...)

Aucun plan d'épandage n'est prévu sur SAINT ELOY. Le foncier sera utilisé pour 80 % pour des cultures de vente (maïs, blé orge, colza etc...)

Par ailleurs, en application de l'article R 512-20 du Code de l'environnement, il convient d'adresser au Préfet l'avis du conseil municipal concernant cette enquête publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne un avis favorable, à l'unanimité, à la demande de l'EARL du MENVEN pour l'extension de son élevage avicole.

III- Transfert du secrétariat du Syndicat Intercommunal d'Informatique du Finistère (SIMIF) :

Par délibération du 22 décembre 2016, le comité syndical du SIMIF a décidé de transférer le secrétariat du SIMIF de la commune de Ile-Tudy vers le CDG 29 (Centre de Gestion du Finistère) dans le courant du 1^{er} semestre 2017.

Ce transfert étant soumis à l'accord des communes membres du Syndicat dont fait partie SAINT ELOY, il est demandé au Conseil Municipal d'émettre un avis à ce transfert.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne un avis favorable à ce transfert.

IV- Attribution des subventions communales :

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la répartition des différentes subventions communales. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de les répartir de la manière suivante :

Association maison du cadran (2.25 par habitants)	506,25 €
Comité d'Animations	200,00 €
Amicale des Retraités	150,00 €
Association des Anciens Combattants	100,00 €
Association les énervés du bout du monde	150,00 €
Association les Eloignés	150,00 €
Sous total	1 256,25 €
Amicale des Maires du canton de DAOULAS	23,00 €
Association agréée pour la Pêche et la protection du Milieu Aquatique - DAOULAS	31,00 €
Société de chasse « l'Armoricaine »	25,00 €
Banque alimentaire du Finistère - QUIMPER	25,00 €
Secours Populaire - Comité du canton de DAOULAS	25,00 €
Croix Rouge Française - Landerneau	25,00 €
AFDI (aide au tiers monde)	25,00 €
APF 29 (Association des Paralysés de France)	25,00 €
FNATH Landerneau (accidentés de la vie)	25,00 €
Association France Alzheimer - Finistère	25,00 €
Amicale pour le don du sang - Daoulas	25,00 €
ADAPEI du Finistère	25,00 €
SOS Amitié - BREST	25,00 €
NAFSEP (sclérosés en plaques)	25,00 €
Visite des malades dans les établissements hospitaliers	25,00 €
Enfance et partage - Quimper	25,00 €
Les restos du coeur - Finistère	25,00 €
Solidarité paysans du Finistère	25,00 €
Eaux et rivières de Bretagne	25,00 €
Bibliothèque sonore - QUIMPER	25,00 €
Alcool assistance	25,00 €
Association Uni Sons - Loperhet	25,00 €
AFM (Association française contre les myopathies)	25,00 €
Handball Ploudiry Sizun	25,00 €
Comité départemental de la Résistance et de la Déportation	25,00 €
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	25,00 €
Secours catholique du Finistère	25,00 €
Association France AVC 29	25,00 €
BUGALE AMAN de l'Hôpital-Camfrout - lutte bretonne	25,00 €
Sous total	679,00 €
APPEL St Joseph La Martyre	17,00 €
Association ENER'GYM	25,00 €
Chorale Log'a rythme	25,00 €
Sous total	67,00 €
Total hors attributions spécifiques	2 002,25 €

V- Demande de subvention exceptionnelle pour l'association les éloignés lors du festival « A Dada » :

Le Maire fait part d'un courrier de l'association les éloignés, en date du 26 mars 2017, qui sollicite une subvention exceptionnelle pour pouvoir organiser le Festival « A Dada » en marge du Pardon des chevaux qui aura lieu le jeudi 25 mai 2017 sur la commune.

Trois spectacles de qualité avec des compagnies professionnelles, ainsi que des animations et ateliers seront mis en place lors de ce temps fort. L'investissement financier porté par cette association s'élève à 2000 € au total.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'octroyer une subvention exceptionnelle d'un montant de 150 € pour contribuer au financement de cet évènement.

VI- Demande de participation financière dans le cadre de voyages scolaires

A- Demande de subvention pour un stage :

Par un courrier adressé au Maire, le Lycée de Bréhoulou à FOUESNANT, sollicite une subvention, destinée à participer au financement d'un stage d'un mois en Espagne, et qui concerne une élève domiciliée à SAINT ELOY.

B- Demande de subvention pour une classe de mer :

Le Maire donne lecture d'un courrier d'une enseignante de l'école publique d'HANVEC qui sollicite une subvention exceptionnelle pour aider au financement d'un séjour de classe de mer à CROZON.

Trois élèves domiciliés à SAINT ELOY sont concernés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accorder 30 € par élève soit au total 120 € de subvention.